

RCS : CHATEAUROUX

Code greffe : 3601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHATEAUROUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 00063

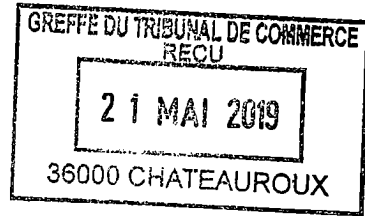
Numéro SIREN : 381 206 820

Nom ou dénomination : RENAUDAT CENTRE CONSTRUCTIONS S.A.

Ce dépôt a été enregistré le 21/05/2019 sous le numéro de dépôt 1028

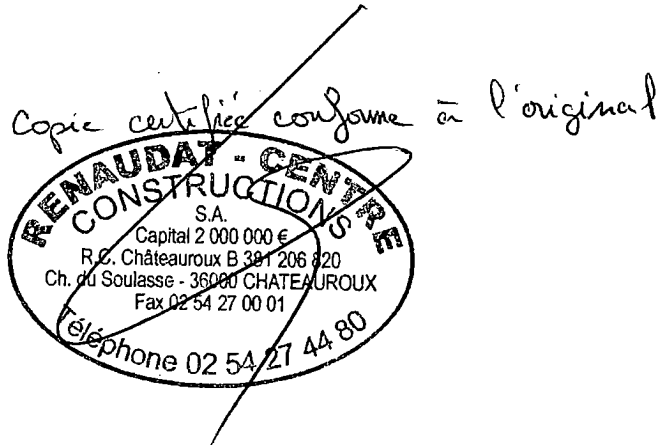


B-1028 | 2019



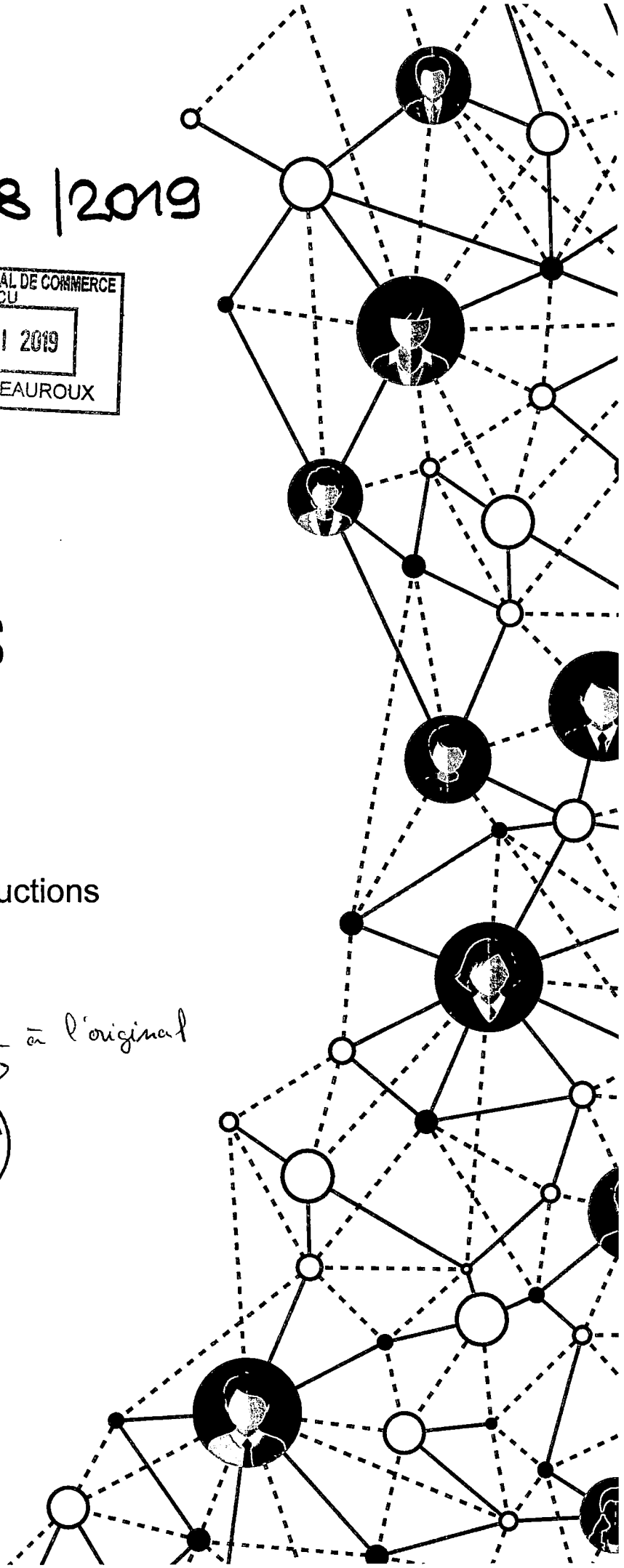
# Comptes annuels

Renaudat Centre Constructions



30/09/2017

Ce document contient 32 pages



1948

Désignation de l'entreprise : SA Renaudat Centre Constructions		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : Chemin de Soulasse 36000 Châteauroux		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 3 8 1 2 0 6 8 2 0 0 0 0 1 5			Néant <input type="checkbox"/> *					
			Exercice N clos le, 31 01 2017					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
	Frais de développement *	CX	CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	123175				
	Fonds commercial (1)	AH	AI	226572				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	Terrains	AN	AO					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ	488308				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1911878				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	349230				
	Immobilisations en cours	AV	AW	2731				
	Avances et acomptes	AX	AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
	Autres participations	CU	CV					
	Créances rattachées à des participations	BB	BC					
	Autres titres immobilisés	BD	BE					
	Prêts	BF	BG					
Autres immobilisations financières *	BH	BI	42287					
TOTAL (II)		BJ	BK	3099165				
1812244								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	66960	297313		
		En cours de production de biens	BN	BO		2812950		
		En cours de production de services	BP	BQ				
	CRÉANCES	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	987	2764694		
Autres créances (3)	BZ	CA		717169				
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE		3717798			
	Disponibilités	CF	CG		455133			
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		40534				
TOTAL (III)		CJ	CK	67947	10805594			
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	3167113	12617839		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise		SA Renaudat Centre Constructions		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N 30092017	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....2000000		DA	2000000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .....		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )		DC		
	Réserve légale (3)		DD	200000	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	2580875	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ )		DG		
	Report à nouveau		DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		DI	178722	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK	135973	
			DL	<b>TOTAL (I)</b> 5095571	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
			DO	<b>TOTAL (II)</b>	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ	894351	
			DR	<b>TOTAL (III)</b> 894351	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	1206515	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )		DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	3163353	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	1519180	
	Dettes fiscales et sociales		DY	726577	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	12289	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
		EC	<b>TOTAL (IV)</b> 6627917		
Ecart de conversion passif *		ED	<b>(V)</b>		
		EE	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b> 12617839		
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Écart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2509272	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		



Désignation de l'entreprise		SA Renaudat Centre Constructions		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		15308	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		111591	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD		126899	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		5174	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		121	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		268134	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH		273430	
<b>4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)</b>				HI	-146530	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK		58272	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	7177173	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	6998451	
<b>5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)</b>				HN	178722	
RENVVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	33762	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP		
			– Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	72120	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6			
				obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
	Détail en annexe			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
	Détail en annexe			Charges antérieures	Produits antérieurs	

**OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES ET SUR EXERCICES ANTÉRIEURS**

Annexe 2053

Désignation de l'entreprise : SA Renaudat Centre Constructions

Exercice N, clos le : 30/09/2017

<b>DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	
Charges sur opérations de gestion	5174
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	121
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	54977
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	213157
Provisions pour dépréciation	
Amortissements des charges à répartir	
<b>TOTAL</b>	<b>273430</b>
<b>DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
Produits sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	15308
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	26165
Provision spéciale de réévaluation	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	85426
Provisions pour dépréciation	
<b>TOTAL</b>	<b>126899</b>
<b>DÉTAIL DES CHARGES CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS</b>	
Achats	
Services extérieurs	
Impôts et taxes	
Charges de personnel	
Charges de gestion courante	
Charges financières	
Redevances de crédit-bail	
<b>TOTAL</b>	
<b>DÉTAIL DES PRODUITS CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS</b>	
Ventes	
Subventions d'exploitation	
Produits de gestion courante	33762
Produits financiers	
<b>TOTAL</b>	<b>33762</b>

Désignation de l'entreprise		SA Renaudat Centre Constructions		30092017		Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations						
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	349748	KE	KF			
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI			
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ	KK	KL		
		Sur sol d'autrui	M1		KM	396425	KN	KO	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	M2		KP	202513	KQ	KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	M3		KS	2571969	KT	KU	831423
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers		KV	116055	KW	KX	6996	
		Matériel de transport *		KY	271077	KZ	LA	54283	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	126198	LC	LD	5687	
		Emballages récupérables et divers		LE	14200	LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours			IH		LI	IJ	2731	
	Avances et acomptes			IK		IL	LM		
	TOTAL III			LN	3698439	LO	LP	901121	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T		
Autres participations			8U		8V	8W			
Autres titres immobilisés			IP		IR	IS			
Prêts et autres immobilisations financières			IT	41597	IU	IV	690		
TOTAL IV			LQ	41597	LR	LS	690		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	4089784	ØH	ØJ	901812		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou érabation par mise en équivalence 4				
		par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CO	DØ	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	349748	IX			
CORPORELLES	Terrains		IP	LX		LY	IZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD	396425	ME	MF	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG	202513	MH	MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	26167	MK	3377226	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM	5569	MN	117482	MO
		Matériel de transport	IV		MP	44462	MQ	280898	MR
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	3987	MT	127898	MU
		Emballages récupérables et divers	IX		MV		MV	14200	MX
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ		NA	2731	NB
Avances et acomptes			NC	ND		NE		NF	
TOTAL III			IY	NG	80186	NH	4519374	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IO	ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		II	2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E		2F	42287	2G	
	TOTAL IV		I3	NJ		NK	42287	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK	80186	ØL	4911410	ØM	

Désignation de l'entreprise	SA Renaudat Centre Constructions	30092017	Néant <input type="checkbox"/> *
-----------------------------	----------------------------------	----------	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE	344449	PF	5298	PG		PH	349748
Terrains			PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui		PR	285950	PS	25001	PT		PU	310951
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV	166283	PW	11073	PX		PY	177356
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	1760985	QA	177060	QB	26167	QC	1911878
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	42401	QE	10829	QF	5569	QG	47661
	Matériel de transport		QH	164054	QI	62651	QJ	44340	QK	182365
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	95661	QM	13328	QN	3987	QO	105003
	Emballages récupérables et divers		QP	14200	QR		QS		QT	14200
TOTAL III			QU	2529537	QV	299944	QW	80064	QX	2749417
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	2873987	ØP	305242	ØQ	80064	ØR	3099165

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5				N6	
TOTAL I											
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9				Q1	
TOTAL II											
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7				Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5				R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	53658	T5	T6	23705	T7	T8	T9	29952	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	1319	V8	V9	W1	2460	W2	W3	-1140
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				X1
TOTAL III	X2	X3	54977	X4	X5	X6	26165	X7	X8	28812	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL				NM				NO		
TOTAL IV											
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	54977	NR	NS	NT	26165	NU	NV	28812	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	54977		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY	26165		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	28812	

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SA Renaudat Centre Constructions		30092017		Néant <input type="checkbox"/>					
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
		1	2	3	4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	107161	TM	26165	TO	135973		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR			
	<b>TOTAL I</b>	3Z	107161	TS	26165	TU	135973		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	859320	5W	216126	5Y	894351		
<b>TOTAL II</b>	5Z	859320	TV	216126	TX	894351			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D				
		6E	6F	6G	6H				
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5				
		9U	9V	9W	9X				
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9				
	Sur stocks et en cours	6N	155570	6P	66960	6R	155570	6S	66960
	Sur comptes clients	6T	987	6U		6V		6W	987
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	156557	TY	66960	TZ	155570	UA	67947
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	1123038	UB	373095	UC	397861	UD	1098272
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	104960	UF	286270			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ	268134	UK	111591			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10				

Édité à partir de Loop V3.3.1

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.  
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052



Désignation de l'entreprise : SA Renaudat Centre Constructions		30092017		Néant <input type="checkbox"/>							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1)(2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	42287	UV		UW	42287			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	1180		1180					
	Autres créances clients		UX	2764501		2764501					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	106940		106940				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	500397		500397				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	47036		47036				
		Divers		VP	41509		41509				
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	21286		21286					
	Charges constatées d'avance		VS	40534		40534					
	TOTAUX			VT	3565673	VU	3523386	VV	42287		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	-								
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	275		275					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	1206239		250948		775703		179587	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1519180		1519180						
Personnel et comptes rattachés		8C	133810		133810						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	135919		135919						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	376153		376153					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	80694		80694					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	12289		12289						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	3464563	VZ	2509272		775703		179587	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1169608	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	475310	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SA Renaudat Centre Const		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31.03.2017		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>							<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible * à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	31250		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	3774		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	377		
	Amendes et pénalités		WJ	377 Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					
		- imposées au taux de 0 %							
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				- Plus-values soumises au régime des fusions			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	500	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
							<b>TOTAL I</b>	273195	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>							<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
			- imposées au taux de 0 %						
			- imposées au taux de 19 %						
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						
		- imputées sur les déficits antérieurs							
Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	)		
Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *									
Majoration d'amortissement *									
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (réprise d'entreprises en difficulté et reprises)	K9	Entreprises nouvelles (et reprises)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 41 septies A)	L5		
		Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 41 quinquies)	L6	Société investissements immobilier cotées (art. 398C)	K3	Zone de restructuration de la défense (41 terdecies)	PA		
		ZFU-TE (art. 41 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 41 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 41 quaterdecies)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 41 quindecies)		PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		XY	19937.08		Créance dérogée par le report en arrière de déficit		
				ZI					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>							<b>TOTAL II</b>		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	196681				
		déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZI					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	196681		XO		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SA Renaudat Centre Constructions		30092017	Néant <input type="checkbox"/> *
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)		YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis AL. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		ZT	124775
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis AL. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO
		↓ ligne WT	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS**  
 art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

 XU 

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.  
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**PRODUITS A RECEVOIR****CHARGES A PAYER**

Désignation de l'entreprise : SA Renaudat Centre Constructions

Exercice N clos le : 30/09/2017 Annexe 2058 B - Cadre II

PRODUITS A RECEVOIR	LIBELLÉ	POSITION A LA CLÔTURE T.T.C.	CHARGES DÉDUCTIBLES		CHARGES NON DÉDUCTIBLES
			CHARGES A PAYER DÉDUCTIBLES	CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES HORS TAXES	
	MONTANT A L'OUVERTURE	510476			
	MONTANT UTILISÉ	510476			
	MONTANT RÉSIDUEL				
	MONTANT COMPTABILISÉ	351426			
	MONTANT A LA CLÔTURE	351426			
CONGÉS A PAYER	Congés provisionnés	86052	86052		
	Charges sociales provisionnées	38723	38723		
	Charges fiscales provisionnées				
	SOUS-TOTAL	124775	124775		
INTÉRÊTS COURUS	Immob. fin., emprunts et assimilés	109	109		
	Participations groupes				
	Participations hors groupes				
	Sociétés en participation				
	Clients, fournisseurs				
	Associés				
	49919 Banques et val.mob.de placement	275	275		
	Concours bancaires courants				
7129	RRR à obtenir, fact.et avoirs à recevoir	74141	74141		
39952	RRR à accorder, fact.et avoirs à établir				
	Participation des salariés				
	Personnel	47607	47607		
	Sécurité sociale	21423	21423		
41509	Etat	80694	80694		
13576	Produits et charges externes diverses	2400	2400		
152086	TOTAL	351426	351426		

**BIENS EN LOCATION  
SUIVI DES AMORTISSEMENTS**

AMORTISSEMENTS A REPORTER	
AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS DÉDUITS DANS L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS RESTANT A REPORTER	

**PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Annexe 2058-B  
cadre II

Désignation de l'entreprise : SA Renaudat Centre Constructions

Exercice N clos le : 30092017

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour grosses réparations		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		
	Autres provisions		
TOTAL			
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
TOTAL			

**DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES**

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
DEPENSES DE MECENAT	500		
		CREDITS IMPOTS	56577
TOTAL WQ	500	TOTAL XG	76514

Désignation de l'entreprise : SA Renaudat Centre Constructions												Néant <input type="checkbox"/> *							
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB												
						- Autres réserves	ZD	250675											
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	250675		Dividendes		ZE	200000											
	Prélèvements sur les réserves	ØE	200000		Autres répartitions		ZF												
					Report à nouveau		ZG												
	<b>TOTAL I</b>	ØF	450675		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	ZH	450675											
<b>DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)</b>																			
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice												XV							
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>												Exercice N :							
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )										J7		YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier												YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus												YS						
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance												YT	1879513					
	- Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )										J8	215202	XQ	324713					
	- Personnel extérieur à l'entreprise												YU	220685					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)												SS	83534					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages												YV						
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )										ES	7681	ST	633548					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052												ZJ	3141995					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE												YW	56093					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers )										ZS		9Z	46892					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052												YX	102985					
TVA	- Montant de la TVA collectée												YY	394280					
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations												YZ	548276					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *												ØB	1283256					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *												ØS						
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ; )												YP	37					
	- Effectif affecté à l'activité artisanale												RL						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *												ZK	%					
	- Numéro de centre agréé *										XP								
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)																		
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice												RG							
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies												RH							
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe										JA			Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
														Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
	Groupe: résultat d'ensemble										JD			Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
														Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JP	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

**RAPPORT DU DIRECTOIRE**  
**Article L 157 et Article D 148**

**A présenter à l'assemblée Générale Ordinaire  
du 10 Février 2018  
statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017.**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de la loi et de l'article 36 des statuts de notre société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis. En outre, les comptes et les résultats ont été soumis au Comité d'entreprise.

Depuis le 30 Septembre 2017, date de la clôture de notre exercice, la survenance d'aucun évènement important n'est à signaler.

Le chiffre d'affaire H.T. s'est élevé à 5 541 824 euros contre 9 077 074 euros pour l'exercice précédent. Il se traduit par un résultat d'exploitation de 284 086 euros après dotation aux amortissements de 305 242 euros, à comparer à un résultat d'exploitation de 116 007 euros au 30 septembre 2016 après dotation aux amortissements de 266 730 euros.

Vous constaterez à la lecture du bilan que le poste travaux en cours s'élève à 2 812 950 euros contre 1 770 782 euros après une provision pour dépréciation de 43 055 euros au 30 septembre 2016.

Ce poste travaux en cours est chiffré hors frais commerciaux.

Le montant du chiffre d'affaires corrigé de la variation des travaux en cours qui traduit l'activité de l'exercice s'élève à 6 540 937 euros H.T. contre 6 588 945 euros H.T. pour l'exercice précédent.

L'activité de l'exercice a connu une légère baisse par rapport à l'exercice précédent. Cette activité reste très insuffisante et est due à une activité générale qui continue d'être morose dans la profession.

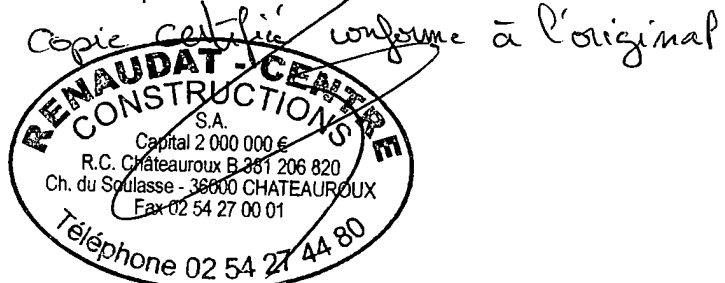
Le résultat net après impôt s'élève à 178 722 euros contre 250 675 euros au 30/09/2016.

La charge de l'impôt société s'élève à 58 272 euros contre 113 518 euros pour l'exercice précédent.

Les délais de paiement des clients et des fournisseurs sont restés stable sur l'exercice et s'établissent en moyenne à 60 jours.

L'affectation des résultats que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Le Directoire propose d'affecter la totalité du bénéfice soit 178 722 euros à la réserve facultative, la réserve légale atteignant 10 % du capital.



Le Directoire souligne que des dividendes ont été distribués :

- A hauteur de 100 000 euros au titre de l'exercice 2013/2014.
- A hauteur de 200 000 euros au titre de l'exercice 2014/2015.
- A hauteur de 200 000 euros au titre de l'exercice 2015/2016.

Votre directoire vous propose de prélever sur le poste réserves facultatives une somme de 200 000.00 euros à titre de dividendes aux actions pour le présent exercice.

Le directoire propose aussi que la rémunération du conseil de surveillance à titre de jeton de présence soit maintenue à 1 000 Euros pour l'exercice 2017/2018.

Nous vous demandons de noter les conventions visées à l'article 143 et suivants de la loi du 24 juillet 1966 qui ont été conclues. Il s'agit :

- du contrat de location des locaux industriels et des bureaux conclu le 29 juin 1993 (et de ses avenants) avec la S.A. RENAUDAT CENTRE, refondu le 28 juin 2002 et de ses avenants du 26 juillet 2004, du 1<sup>er</sup> avril 2007 et du 31 janvier 2011 renouvelé le 28 juin 2011 pour une période du 30 juin 2011 jusqu'au 29 juin 2020.
- du contrat de location de l'entrepôt et son terrain conclu le 1<sup>er</sup> juillet 2012 avec la S.A. RENAUDAT CENTRE pour une durée de 9 années qui a été refondu le 31 Décembre 2015.

La charge se rapportant à l'exercice s'élève à 206 556 euros H.T. compris l'impôt foncier qui est réglé par Renaudat Centre.

Votre Commissaire aux Comptes vous donnera à ce sujet toutes les informations requises dans le rapport spécial qui sera lu dans quelques instants.

Les Dirigeants concernés par les conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice sont rappelés ci-dessous :

	<b>SA RENAUDAT CENTRE</b>	<b>SA RENAUDAT CENTRE CONSTRUCTIONS</b>
Mme Nicole ESCANDE	Président du Conseil d'Administration	Président du Conseil de Surveillance
M. Philippe ESCANDE	Directeur Général	Président du Directoire
M. Eric ESCANDE	Associé	Associé

Par ailleurs Monsieur ESCANDE Philippe Président du Directoire de la S.A. RENAUDAT CENTRE CONSTRUCTIONS déclare :

- Être associé dans la SCI PHICUBE à LYON propriétaire des locaux objet du bail signé le 02/09/08 avec la Société RENAUDAT CENTRE CONSTRUCTIONS concernant l'agence commerciale de LYON, la charge pour l'exercice s'élève à 6 892,22 euros.

### Perspectives et projets :

Dans un environnement économique qui reste particulièrement difficile, l'exercice clôturé au 30 septembre 2017 s'est traduit par une baisse du chiffre d'affaires de 38,95 % qu'il faut toutefois pondérer par le maintien du niveau de l'activité, qui reste quasiment stable mais insuffisante.

L'exercice clôt le 30 Septembre 2017 se caractérise par une nouvelle amélioration de l' EBE qui reste toutefois insuffisant.

On note une amélioration sensible de l'activité de la profession, conséquence d'une légère hausse de l'activité et de la défaillance et disparition de nombreux acteurs.

Les marchés restent dévolus aux entreprises générales qui continuent d'avoir des politiques d'achat très agressives et profitent d'une mise en concurrence internationale déloyale.

L'exercice 2017/2018, compte tenu d'un bon carnet de commande, devrait voir les comptes de l'entreprise continuer de se redresser.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions ou explications que vous jugerez utiles sur les différents points développés ci-dessus.

Nous allons maintenant vous présenter, plus en détail, le bilan et le compte de résultats que nous soumettons à votre approbation.

Ces documents ont été établis conformément aux règles du plan comptable.

Votre Commissaire aux Comptes relate par ailleurs, dans ses rapports l'accomplissement de la mission qui lui est dévolue par la loi.

Votre Directoire vous invite à approuver par vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

Fait à Châteauroux le 9 décembre 2017

**RENAUDAT CENTRE CONSTRUCTIONS**  
Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance  
au capital de 2 000 000 euros  
siège social : Chemin du Soulasse 36000 CHATEAUROUX

R.C.S. : CHATEAUROUX B 381 206 820

**Extrait du procès-verbal de  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 FEVRIER 2018**

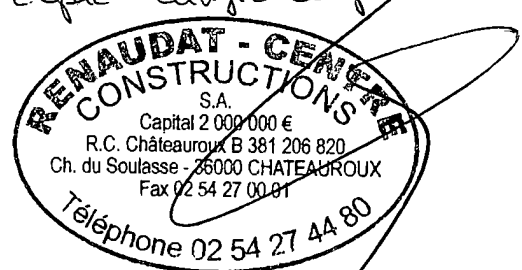
Le 10 Février 2018, à 08 h 30 au siège social à CHATEAUROUX (Indre) Chemin de Soulasse, les actionnaires de la société RENAUDAT CENTRE CONSTRUCTIONS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

**TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DES RESULTATS**

L'assemblée générale décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice soit 178 722 euros, conformément à la proposition du directoire à la réserve facultative, la réserve légale atteignant 10 % du capital.

Cette résolution est votée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

*Copie certifiée conforme à l'original.*



RENAUDAT - CENTRE  
CONSTRUCTIONS S.A.  
Capital 2 000 000 €  
R.C. Châteauroix B 381 206 820  
Ch. du Soulasse - 36000 CHATEAUROUX  
Fax 02 54 27 00 81  
Téléphone 02 54 27 44 80

**« RENAUDAT CENTRE CONSTRUCTIONS S.A. »**

Société anonyme  
Au capital de 2.000.000 €  
Chemin de Soulasse

CHATEAUROUX (Indre)

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 septembre 2017

**« RENAUDAT CENTRE CONSTRUCTIONS S.A. »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 septembre 2017

Aux actionnaires,

**OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société RENAUDAT CENTRE CONSTRUCTIONS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

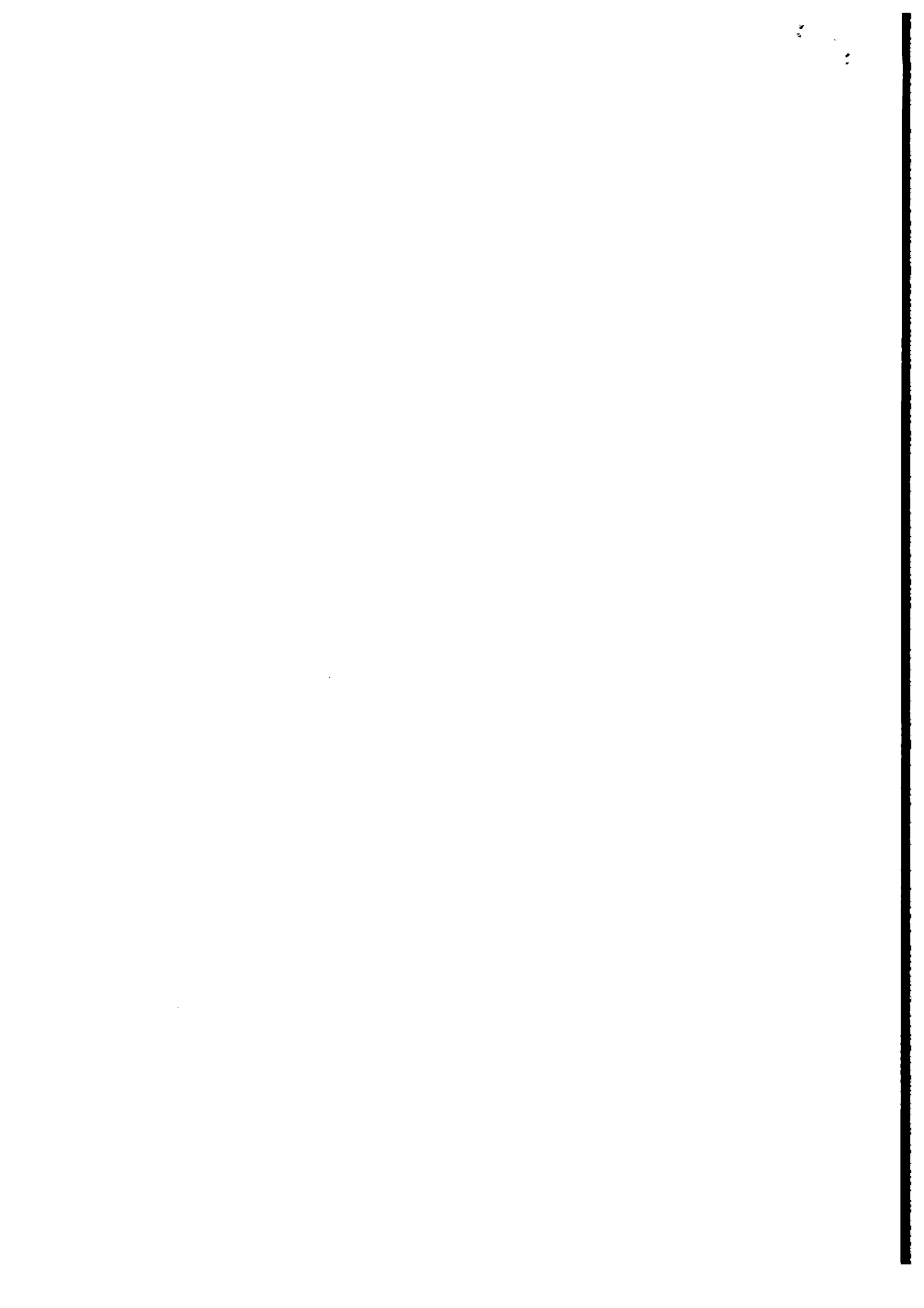
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**FONDEMENT DE L'OPINION**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



## ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne le traitement du chiffre d'affaires selon la méthode de l'achèvement, l'évaluation des risques sur les contrats à long termes traduit dans les provisions pour risques et charges et l'évaluation des pertes sur créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Toulouse, le 12 janvier 2018

Pour la société « **EURAUDIT** »  
Commissaire aux comptes  
L'un des gérants, **Julien DUFFAU**

